



# Risques psychosociaux et CHS Ministériel

Le « **Rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail** » de P. NASSE et P. LÉGERON\* vient à point nommé pour nous permettre de relancer nos revendications en la matière au CHS Ministériel (un CHSM est prévu le 20 juin).

En effet il serait grand temps d'agir dans ce cadre alors que les changements sans précédents que va subir notre ministère vont occasionner (et occasionnent déjà) des situations de souffrance et de stress chez les agents, situations surajoutées à celles existantes et non réglées.

Il est temps pour les responsables de notre ministère de « **dépasser les positions de déni (« le stress, une mode qui passera ») ou de stigmatisation (« cela ne concerne que les faibles ») pour aborder sereinement la problématique des risques psychosociaux et faire du stress au travail un « vrai » sujet** » (p. 34)

La CFDT-Culture n'a cessé de proposer depuis 2003 la mise en place d'indicateurs pour évaluer les cas et les risques psychosociaux, afin de favoriser une prévention et un signalement précoce des situations. Le refus systématique de l'administration se fondait sur des arguments tels que : ces indicateurs n'existent pas, c'est trop lourd à créer, il n'y a pas de souffrance... Pourtant « **il existe une panoplie de méthodologies et d'indicateurs utilisables [...] qui, sans être totalement unifiée paraît maintenant bien opératoire.** » (p. 36)

Principaux indicateurs proposés (pp 19-25) – il faut souligner que ce sont les mêmes que la CFDT-Culture suggérait – :

- mouvements de main d'oeuvre : taux de rotation, condition d'entrée, motifs de sortie, offres d'emploi non satisfaites (même s'il faut distinguer les conjectures économiques)
- arrêts maladie de courte durée : durée de l'arrêt (au-delà d'une durée critique), caractéristiques du salarié, secteur, taille de l'établissement, arrêts multiples d'un même salarié
- recensement des suicides : il faut construire un travail statistique pour distinguer les suicides sur le lieu ou à cause du travail des autres suicides
- exploitation des rapports d'activité des médecins de prévention

Le rapport ajoute qu'il faudrait « **Lancer des expérimentations pilotes dans les services publics** ». L'Etat regroupant un 1/4 des salariés français, l'Etat doit être « **l'un des premiers utilisateurs, pour la gestion de ses services, des informations recueillies par ce système statistique amont** », et prendre « **l'initiative de lancer des investigations dans ses propres services, en commençant par ceux où des témoignages nombreux indiquent que la potentialité des problèmes y est forte** »

Le ministère de la culture était pionnier en la matière avec la création d'un groupe de travail en 2002 ; il était déjà un peu à la traîne quand il a publié en 2005 la circulaire relative à la souffrance au travail. Et depuis, plus rien...

La CFDT-Culture demande que le ministère de la culture renoue avec la volonté qui a animé ses responsables en 2002, et qu'il mette en place ces indicateurs qui font tant défaut.

Nous vous communiquerons prochainement une synthèse plus complète de ce rapport ainsi qu'un compte-rendu des débats et des avis émis par le CHSM.

La CFDT-Culture, Paris, le 17 juin 2008.

- NASSE Philippe, LÉGERON Patrick, 2008, « *Rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail* », remis à Xavier Bertrand Ministre du Travail le 12 mars 2008. Pour consulter ce rapport et d'autres documents sur le sujet :

[http://www.cfdt-culture.org/nvx\\_repertoires/grands\\_dossiers/sante\\_securite/index\\_gdsante.htm](http://www.cfdt-culture.org/nvx_repertoires/grands_dossiers/sante_securite/index_gdsante.htm)